

**Vous avez l'occasion de  
Peser pour des choix  
alternatifs**

**Edito**

**Services publics, métier, contenus, intérêt des jeunes, ...**

## **Le SNEP vous permet de peser**

**L**e SNEP, avec la FSU et d'autres organisations syndicales, associatives, considère que bon nombre de décisions du gouvernement ne correspondent pas aux engagements pris pendant la campagne électorale ni aux orientations indispensables pour sortir de la crise. Un véritable débat sur les choix économiques et sociaux, la fiscalité, le partage des richesses, etc. doit être mené, en s'écartant de la « pensée unique », marquée par le dogme de l'austérité, omniprésente dans les médias.

Au moment où les forces opposées à toute transformation sociale progressiste se mobilisent fortement, autant sur les questions économiques que sur les questions sociétales, la FSU, notre fédération, a pris une décision importante et lourde de sens. Elle appelle, avec les fédérations de fonctionnaires CGT et Solidaires, à peser pour que le gouvernement prenne des décisions conformes aux besoins de la population et du pays, **en faisant grève le jeudi 31 janvier** pour les créations d'emplois indispensables et les orientations nécessaires dans l'ensemble des services publics, pour notre pouvoir d'achat, pour la suppression de la journée de carence.

Nous vous appelons à vous y engager en portant ces revendications mais aussi celles concernant nos secteurs propres d'intervention : celui du service public de l'École, de l'EPS et du sport scolaire, celui du service public du sport.

Refonder ne signifie pas modifier à la marge, or la loi dite de « refondation sur l'école », en l'état actuel, au-delà de l'augmentation des moyens (qui reste insuffisante) et d'un certain nombre d'orientations intéressantes, n'est pas suffisamment en rupture avec les politiques précédentes que nous avons critiquées, notamment pour le second degré. Nous portons les propositions de la FSU pour une loi bien plus ambitieuse et novatrice.

C'est dans ce cadre que, concernant l'EPS et le sport scolaire, le SNEP multiplie les débats et les initiatives autour de l'écriture d'un « Manifeste », véritable texte de refondation de la discipline et du métier. Des centaines de collègues ont déjà participé à des réunions et cela continue pour que le Manifeste soit bien l'objet d'une construction démocratique, ouverte à tous, syndiqués ou non.

Participez-y !

Concernant le secteur sport, le SNEP, dans les suites de son colloque « sport demain, enjeu citoyen », poursuit son action, avec ses partenaires, pour d'autres orientations du MSJEPVA.

Le SNEP-FSU appelle donc, sur tous les terrains, des plus généraux (pouvoir d'achat, emploi, fonction publique, services publics de l'éducation et du sport) aux plus particuliers (EPS, sport scolaire, métier) à peser. Il joue bien là son rôle de dynamisation, d'impulsion de débats, de construction collective de propositions et de mobilisation dans des luttes pour faire aboutir celles-ci, avec un temps fort le 31 janvier.

C'est là le résultat de notre conception d'un syndicalisme indépendant, démocratique, soucieux de transformations sociales positives.

**Serge CHABROL**  
**Secrétaire général**  
**21 janvier 2013**

# **GRÈVE**

## **Fonction Publique**

**Appel CGT, FSU, Solidaires**

## **Jeudi 31 janvier**

- Pour l'emploi**
- Pour les salaires**
- Pour la suppression du jour de carence**
- Pour le développement des services publics**

**Construction collective d'un  
MANIFESTE  
POUR L'EPS**

# GRÈVE le 31 janvier 2013

## Pour d'autres choix concernant les services publics et la fonction publique

**Le SNEP appelle les enseignants d'EPS et les professeurs de sport à s'engager dans la grève pour la défense et le développement des services publics, décidée de façon unitaire par les fédérations syndicales de la Fonction Publique CGT, FSU et Solidaires, le jeudi 31 janvier.**

**Par cette grève, nous entendons signifier avec force au gouvernement que bon nombre des choix faits pour la Fonction Publique et les services publics sont contraires aux intérêts des usagers, des personnels et du pays.**

Ces décisions sont intimement liées aux orientations économiques et sociales mises en œuvre par le gouvernement. Le SNEP condamne le choix de l'austérité<sup>(1)</sup>, censé réduire une dette dont la légitimité n'est toujours pas interrogée (origines, responsables, formes, instrumentalisation par les milieux financiers, ...) et destiné à rassurer les marchés. Cet axe, déjà présent dans le vote du TSCG, confirmé lors des vœux du Président et par les déclarations récentes du ministre du budget, est présenté par les tenants de la « pensée unique » comme le seul possible, alors que dans tous les pays, notamment européens, où il est développé, il enfonce davantage les peuples dans la misère. Il aboutit à l'affaiblissement des services publics et des protections sociales, à la hausse du chômage, de la précarité et des inégalités. Il permet par contre aux plus fortunés et aux milieux financiers de s'enrichir encore !

Le SNEP, avec la FSU, considère que d'autres solutions, alternatives, passant d'abord par un autre partage des richesses, sont possibles. Des propositions diverses sont portées par des forces syndicales nationales et européennes (cf. évolution de la CES), des économistes, des associations comme Attac ou la fondation Copernic, de prix Nobel d'économie, ... Elles doivent être portées au débat et entendues par celles et ceux qui sont attachés à la justice sociale et aux transformations progressistes.

**D'autres choix, en rupture avec les politiques menées, sont possibles et seraient efficaces pour relancer l'économie et réduire les inégalités. Il faut :**

- Sortir du gel du point d'indice qui entraîne la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, ce qui plombe l'activité économique. Salaires et pensions<sup>(2)</sup> doivent être augmentés.
- Créer des postes indispensables pour un fonctionnement efficace des différents services publics et participant dans le même temps de la lutte contre le chômage. Arrêter de supprimer des postes dans des services publics pour financer par redéploiement ceux (qui restent insuffisants), attribués à

quelques rares secteurs comme l'éducation ou la justice.

- Revenir sur la journée de carence mise en place par le gouvernement Fillon et contestée, à l'époque, unanimement, par la gauche.
- Donner aux services publics les moyens mais aussi les orientations indispensables à la satisfaction des besoins des usagers, permettant à ces services publics de jouer un rôle à la fois d'amortissement des effets de la crise mais aussi de déve-

loppement social et économique du pays. Ne pas engager de nouvel acte de décentralisation sans un bilan de l'état et des retombées des phases précédentes et sans réel débat sur les besoins de chaque échelon et les conditions de l'égalité sur le territoire national.

**C'est notamment au regard de cette volonté de développer les services publics que le SNEP appelle, le 31 :**

- Les enseignants d'EPS à mettre en avant leurs revendications pour le système éducatif, l'EPS, le sport scolaire, leur métier et leurs conditions de travail. En termes d'orientations, le projet de loi pour l'école n'opère pas actuellement de réelles ruptures avec les politiques scolaires précédentes ; c'est pourquoi les personnels doivent faire pression pour que les débats à venir aboutissent à la prise en compte des propositions de la FSU pour un service public de l'éducation capable de permettre la réussite de tous les jeunes. Il faut notamment

peser sur les députés et les sénateurs pour que ne soit pas, en plus, aggravée la loi au moment du débat parlementaire.

- Les professeurs de sport à porter leurs exigences (conditions de travail, mission, organisation des services) pour un véritable service public du sport. Cela passe par la sortie des ministères sociaux et des DDI, la mise en place d'un CTM et d'une DRG spécifiques au MSJEPVA et par une véritable loi d'orientation et de programmation plutôt qu'une simple loi cadre.

Que ce soit sur les conditions d'emploi, de travail et de rémunération, sur les missions des personnels, sur la qualité des services publics, leur capacité à répondre aux besoins des usagers, le gouvernement doit entendre les propositions des organisations syndicales qui agissent pour des transformations sociales progressistes, dans l'intérêt conjoint de la population, des fonctionnaires et du Pays. Agir le 31, c'est s'opposer aux forces réactionnaires, au Medef, aux lobbies financiers, qui exercent des pressions considérables pour l'accentuation de la politique d'austérité. L'accord signé par le patronat et seulement la CFTD, la CFTC et la CGC sur la « sécurisation » (!) de l'emploi est une grave atteinte aux droits des travailleurs.

Une mobilisation importante est indispensable pour peser pour que le gouvernement mette en œuvre le changement sur lequel il s'est engagé et que la majorité des Français a soutenu.

Le SNEP-FSU appelle les enseignants d'EPS et les professeurs de sport à être en grève le 31 janvier, à participer aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations...) et à y porter leurs revendications.

(1) Deux hauts responsables économiques du FMI viennent de reconnaître que leur modèle mathématique de calcul des retombées de l'austérité était faux et qu'en fait les politiques d'austérité aggravent la crise et favorisent la récession.

(2) La FSU revendique toujours le passage de l'indexation actuelle des pensions sur les prix à celle sur les salaires et s'oppose à tout projet qui viserait à supprimer toute référence.

**Texte voté à l'unanimité au CDN du SNEP des 17 et 18 janvier**



# Un « Manifeste » pour reprendre la main sur le métier

**Au cours des dizaines de réunions organisées par le SNEP depuis le début de l'année scolaire, sur différents thèmes (péda, corpo, sécurité responsabilité, équipements, sport scolaire), très nombreux sont ceux parmi les centaines de collègues rencontrés qui témoignent d'un malaise de plus en plus important, aux limites de la souffrance au travail pour certains d'entre eux : une surcharge de travail pour des tâches éloignées du cœur du métier et le sentiment d'être de plus en plus applicateurs de consignes, textes, référentiels pré-élaborés, que concepteurs de leur enseignement !**

La situation déjà douloureusement vécue par les collègues de lycée et LP atteint maintenant les enseignants de collège. Désormais, c'est toute une profession qui prend la mesure de la gravité d'une opération visant à lui interdire ce qui est constitutif de son histoire : la capacité à intervenir sur l'itinéraire de la discipline. Ironie de la période actuelle qui prétend étouffer cette compétence collective via les programmes et les modalités d'évaluation aux examens.

Cette situation relève au fond d'un certain nombre de véritables conflits didactiques et pédagogiques avec l'institution (le ministère, Dgesc et l'inspection). C'est pourquoi le SNEP a décidé de mettre en œuvre un plan d'action articulé autour de la réflexion collective, des échanges, des débats pour permettre aux 30 000 enseignants d'EPS de participer à la définition de la discipline.

Le chantier d'une nouvelle loi d'orientation (création d'un conseil supérieur des programmes missionné pour redéfinir le socle dans son architecture et son contenu et réexaminer les programmes disciplinaires), une attention renouvelée du pouvoir politique pour les problématiques que nous portons (le ministre a dit tout son intérêt pour l'EPS, le sport scolaire et ses enseignants et a proposé au SNEP de faire des propositions concrètes sur leur place dans la refondation de l'École) offrent des opportunités que nous devons saisir.

L'enjeu est donc d'importance d'où la solennité d'un processus prenant la forme d'un « Manifeste pour l'Éducation Physique et Sportive » (texte disponible sur le site du Snep) et la tenue d'États Généraux de l'EPS et du sport scolaire dans la Refondation de l'École les 24 et 25 mai à Paris.

**Le débat pluraliste et le rassemblement de toutes les forces disponibles doivent nous permettre de discuter et d'approfondir de grandes problématiques à replacer au cœur de la réflexion professionnelle :**

- Replacer au centre de notre métier les apprentissages dans les APSA qui constituent l'apport spécifique et fondamental de notre discipline, ouvrant la voie de pouvoirs nouveaux et du plaisir de se sentir « compétent ».
- Analyser le champ des pratiques (multiples, diverses) qui constituent notre fond culturel de

référence, pour disposer d'une base cohérente aidant à déterminer ce que l'École retient à ses fins propres de formation de toute une population scolaire.

- Intégrer les grandes problématiques sociales qui traversent la société et l'école. Quelles réponses originales et singulières portent déjà ou potentiellement l'EPS et le sport scolaire d'aujourd'hui ?

- Repérer et puiser dans notre expérience collective d'innovation sociale, didactique, pédagogique, ce qui peut d'ores et déjà être mis au service d'une refondation démocratique de l'école. Quels pas en avant immédiats peuvent et doivent être effectués sans attendre ?

C'est donc un important chantier théorique et pratique qu'ouvre le SNEP. Pour cela, nous n'entendons pas rester dans un entre-soi d'experts ou de publics désignés. Seules la libération et la

**Seules la libération de l'initiative et la mobilisation du capital d'intelligence de toute une profession sont en mesure d'apporter des réponses aux défis du moment**

mobilisation du capital d'intelligence de toute une profession sont en mesure d'apporter des réponses aux défis du moment. Le Manifeste tel qu'il est aujourd'hui n'est que provisoire, c'est un projet qui doit encore être approfondi, amendé, transformé dans un débat

jamais réellement terminé, l'objet d'étude vivant en permanence. C'est à cette entreprise que nous vous appelons à contribuer en donnant votre avis, en participant aux réunions organisées par le SNEP.

**Alain GOUDARD**





# DHG : encore insuffisant !

## Soyons exigeants, repartons des besoins !

**S**ouvent accompagnées d'un discours culpabilisateur renvoyant les difficultés, à la présence, ou non, du talent chez des élèves, à l'investissement, ou non, des enseignants, la dérèglementation et « la misère » étaient devenues le bras armé du renoncement à la réussite de tous. Aujourd'hui, il faut reprendre le chemin des exigences ! Les dotations définitives des établissements ne sont pas encore arrêtées. Cependant, les moyens attribués au second degré ne sont qu'à peine en augmentation (moins de 1%, soit 3 674 Emplois). C'est insuffisant ! Et des recteurs font parfois le choix d'augmenter encore les HSA. Il faut le dénoncer ! Car l'école doit retrouver sa mission : mettre en réussite les élèves. Elle doit donc déjà s'engager dans la reconquête d'une situation « normale ». Cela passe par parvenir :

- à des effectifs qui redonnent la main au pédagogique, la question du nombre d'élèves par classe est un enjeu majeur,
- les horaires disciplinaires, le forfait AS, la coordination...,
- sur les dérèglementations concernant les regroupements de classes, en particulier en LP et de plus en plus souvent en lycée,
- sur les moyens en voie de disparition pour les sections sportives, les options, les projets

- sur les dégradations d'affectation des collègues sur plusieurs établissements,
- sur les suppressions de postes et l'exigence de recréer des postes entiers en établissements,
- à la couverture des remplacements par l'augmentation du nombre de TZR,
- ...

**Le CA doit être un moment clef d'expression des besoins, sans autocensure.** Il faut saisir l'occasion de la DHG pour engager une véritable bataille d'opinion sur l'état réel des dégradations et sur l'importance d'accompagner le discours sur la refondation de moyens suffisants permettant réellement de la mettre en œuvre.

**Un KIT DHG : « aide à la refondation ! »** est disponible sur le site du SNEP-FSU comprenant notamment :

Un modèle de motion : pour que ça change...

Un modèle de lettre aux élus, au ministre.

Les textes concernant le fonctionnement du CA et la CP.

Nathalie BOJKO ; Alain BRIGLIA

### Le CA ça sert à... administrer l'EPLÉ : ce n'est pas que l'apanage du « chef ! »

Le CA compte, parmi ses membres, des personnels élus. La première étape du changement c'est de respecter leur rôle, tout comme les prérogatives du CA. La structure de l'établissement, qui déterminera le quotidien des élèves comme des enseignants de toute une année, doit être votée en CA, comme les ouvertures ou fermetures de postes. Un débat préparatoire doit obligatoirement avoir lieu en Commission Permanente : exiger que les délais (obtention des documents, temps entre la CP et le CA) soient respectés. Vous pouvez faire des contre propositions. Afin de commenter la situation concrète et de peser sur l'enveloppe de la DHG, d'interpeller le politique, de travailler aux alliances (avec parents d'élèves, élèves, personnalités, élus) n'hésitez pas à présenter une motion.



### Stages rencontres des retraités

**Des places sont encore disponibles**

**ANTIBES** du 12 au 20 mai : 3 places

**PLESTIN** du 23 au 20 mai : 4 places

**ILE-DE-FRANCE** du 30 septembre au 5 octobre : 10 places.

**Ce bulletin est le dernier envoyé aux collègues non resyndiqués...**

**Alors pour ne pas perdre le contact, pour avoir toujours l'information sous la main, pour être au cœur des débats sur l'EPS, pour peser, une seule solution : la resyndicalisation !!!**

Communiqué de presse du 18 janvier 2013

## Sport scolaire : la Cour des comptes hors-jeu !

Les enseignants d'EPS du second degré disposent d'un forfait de 3 heures dans leur service pour animer le sport scolaire dans le cadre de l'association sportive de leur établissement, affiliée à l'UNSS.

**En proposant que les enseignants d'EPS effectuent leur forfait indifféremment en club sportif ou dans le cadre d'une association sportive scolaire,** la Cour des comptes confirme sa méconnaissance profonde de ce que représente le sport scolaire de second degré. Cela avait déjà été le cas dans un précédent rapport où elle pointait de soi-disant « modestes résultats » du sport scolaire !

Le sport scolaire du second degré c'est plus d'un million d'élèves licencié-es, dont 40% de filles, ce qui en fait la plus importante fédération féminine du pays, avec des licencié-es souvent issu-es des milieux populaires. L'UNSS voit ses effectifs progresser quand la plupart des grosses fédérations sportives régressent. Le sport scolaire c'est chaque mercredi des milliers de rencontres sportives, dans de très nombreuses activités, avec des formes de pratique originales et novatrices, c'est la formation chaque année de milliers de jeunes officiels, etc. Pour ce faire, de nombreux enseignants dépassent très régulièrement le forfait qui leur est attribué.

Quand la Cour des comptes affirme que « le sport scolaire pourrait être le principal vecteur d'une politique de développement du sport pour tous, en raison de l'importance de la population qui pratique le sport dans ce cadre, de la diversité de l'offre sportive proposée, (...) enfin de la modicité des tarifs pour les pratiquants », elle ne fait que confirmer que le sport scolaire joue déjà un rôle essentiel dans le développement du sport pour tous. C'est le sport scolaire qu'il faut encore développer et dynamiser et le forfait des enseignants d'EPS doit rester centré sur cet objectif, pour le fonctionnement des AS d'établissement et de l'UNSS, au service des élèves.

Au moment où les moyens d'Etat pour le sport sont dramatiquement réduits (cf. budget du MSJEPVA), il est heureux que soit maintenue une intervention de l'Etat pour le sport scolaire qui est de fait le principal vecteur d'une politique du sport pour tous. Est-ce cela que la Cour des comptes, au travers de ses préconisations et de son insistance sur le « coût » du sport scolaire, souhaite remettre en cause ? On peut le craindre !

Le SNEP se félicite de la réponse du Ministre de l'Education nationale contestant les analyses de la Cour des comptes et l'utilisation du forfait d'AS pour intervention extrascolaire en club.